



Limoges, Le 05 juin 2026

**Madame La Présidente,
Monsieur Le Président
Tous les clubs**

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU DISTRICT

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de Football de la Haute-Vienne qui aura lieu le 20 juin 2026 à 10 h 00 au siège du Crédit Agricole - 20 rue Pierre BOULEZ à Limoges (Casseaux).

L'émergement débutera à partir de 8 h 45 jusqu'à 09 h 50.

Vous voudrez bien vous présenter à votre arrivée à la table correspondante suivant l'ordre alphabétique de votre club.

A partir de 08 h 45 impérativement.

Un seul représentant par club sera admis à l'Assemblée Générale (Le Président ou son représentant) .

La société OOPN vous remettra à l'entrée une enveloppe qui contiendra une clé afin d'accéder à l'émergement et au vote.

**Vous pourrez utiliser votre smartphone ou une tablette mise à disposition par la société OOPN.
(Nous vous invitons à vous assurer du chargement de votre téléphone).**

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information. Ils sont également à votre disposition sur le site du District et sur la messagerie officielle du club :

- L'ordre du jour prévisionnel,
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence*),
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Financière dématérialisée du 26 Février 2026.
- Le rapport moral – saison 2025 / 2026.
- Le budget prévisionnel – saison 2026 / 2027.
- Tableau des montées et descentes seniors pour la fin de saison 2026/2027.
- Les propositions de modifications aux statuts du District.
- La proposition de statut départemental des jeunes

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, **au plus tard le 15 juin 2026.**



Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Cette assemblée générale est obligatoire sous peine d'amende (pour les clubs Ligue : montant de l'engagement le plus élevé + 150 € – Pour les clubs de district: amende au niveau du montant de son engagement le plus élevé + 75 €).

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments les meilleurs.

Le Président du District


Timothée JOHNSON